



## Fermeture exceptionnelle de la demi-pension

publié le 18/03/2020

---

### Descriptif :

Fermeture exceptionnelle de l'établissement et paiement de la demi-pension

---

En raison de la fermeture exceptionnelle de l'établissement jusqu'à nouvel ordre, les factures de demi-pension ont été recalculées en prenant en compte les remises d'ordre de droit pour chaque élève. Pour les familles ayant renseigné leur adresse mail, celles-ci ont été envoyées par courriel. Pour les familles au prélèvement automatique, l'ajustement se fera sur le mois de juin (ne pas annuler les prélèvements à venir svp). Pour les familles ayant déjà réglé la totalité de leur créance du 2ème trimestre par chèque, virement ou espèces, le trop perçu sera déduit de la facture du 3ème trimestre. En vous remerciant de votre compréhension. La gestionnaire

---



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**